



# Retour sur 5 mois de mobilisation sur les salaires

Le 21 octobre 2021, la direction Safran propose un accord de sortie de crise. Cet accord impose pour 2022 une augmentation générale à 1.5% alors que l'inflation fin septembre était déjà à 1.8%. De plus, cet accord ne prévoit pas de revaloriser automatiquement l'augmentation générale de l'inflation du dernier trimestre. Enfin, cet accord met en place une nouvelle contrainte pouvant limiter l'intéressement à redistribuer en 2023. Parmi les organisations syndicales représentatives au niveau Safran, la CFE-CGC, la CFDT et FO valident cet accord. Seule la CGT s'y oppose compte tenu de la faiblesse des augmentations proposées au regard de l'inflation.

Le 07 décembre 2021, la direction de Safran Aircraft Engines propose un accord qui contraint l'intéressement comme préconisé dans l'accord sortie de crise. Cet accord n'est qu'une dégradation supplémentaire de l'accord d'intéressement, au seul détriment des salariés. Parmi les organisations syndicales représentatives au niveau SAE, la CFE-CGC, la CFDT et l'UNSA valident cet accord. Seule la CGT s'y oppose pour ne pas diminuer l'intéressement à redistribuer.

Le 14 décembre 2021, un premier appel à la grève est déposé par la CGT pour dénoncer la faiblesse des propositions salariales.

Le 25 janvier 2022, la direction de Safran Aircraft Engines après seulement 3 réunions propose un accord salarial confirmant une augmentation générale à 1.5% alors que l'inflation en 2021 est finalement de 2.8%. Jamais un tel écart n'a été mis en place. La CFE-CGC et la CFDT valident cet accord. La CGT et l'UNSA s'y opposent.

La CGT demande aux autres organisations syndicales de revenir sur leurs signatures pour ne pas bloquer les mesures salariales et l'intéressement. En vain. Les organisations syndicales réformistes ont toujours refusé de revenir sur leur position. Elles ont même confirmé à plusieurs occasions leur choix.

Pendant plusieurs semaines, des mouvements de grève se développent sur plusieurs sites et dans tout le groupe Safran. Des heures d'informations syndicales sont organisées. Des courriers sont envoyés aux directions de Safran et Safran Aircraft Engines pour dénoncer la politique salariale. Les mouvements de grève ne faiblissent pas, même pendant les congés scolaires, même s'il n'y a que la CGT pour les soutenir.

Les 21 avril, 05 et 09 mai 2022, lors de réunions de concertation avec toutes les organisations syndicales, la direction Safran reconnaît que les augmentations générales sont insuffisantes pour 2022 et propose unilatéralement un complément de 1% à partir de juillet 2022.

Chaque syndicat réformiste avance alors sa revendication. Un nouveau complément de 3€ par mois. Une prime de 1000€. Des augmentations aussi pour ceux qui gagnent plus de 100000€ par an. Une libération de l'intéressement.

La CGT, syndicat progressiste reste sur sa demande que l'augmentation générale couvre toute l'inflation de 2021, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Grâce à la mobilisation des salariés et à leur persévérance, le cadrage d'origine a été dépassé pour tous les salariés de Safran.

Les salariés de Safran Aircraft Engines, fatigués par la grève et prenant en compte les mesures de la direction, ont décidé d'arrêter le mouvement de grève. Mais la colère se poursuit dans d'autres sociétés du groupe.

Avec une inflation sur les 4 premiers mois de 2022 à 3%, la colère ne risque-t-elle pas de reprendre ?

Les salariés attendront-ils les négociations salariales en 2023 pour prendre en compte l'inflation de 2022 ?

Le rendez-vous proposé par la direction Safran la première semaine d'octobre ne sera-t-il pas trop tard ?

Et si ce rendez-vous est pris uniquement avec les syndicats réformistes dans le cadre de l'accord de sortie de crise, que peut-on en attendre ?